



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième réunion du Comité de l'information
pour le développement (CODI V)

Addis-Abeba
29 avril – 4 mai 2007



Distr.: Limitée

E/ECA/CODI/5/7
12 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**Évaluation de l'application du Système de comptabilité nationale de
1993 en Afrique**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Présentation et méthode.....	1-4
II. Application des concepts du SCN 1993	5
III. Couverture des comptes.....	6-7
IV. Sources de données.....	8-10
V. Problèmes institutionnels.....	11-13
VI. Le rôle de la CEA : recommandations.....	14
VII. Questions à examiner.....	15

Annexe I : Situation par pays

ANNEXE II : RECOMMANDATIONS DE CODI I

ANNEXE III : RECOMMANDATIONS DE CODI II

ANNEXE III : RECOMMANDATIONS DE CODI II

ANNEXE IV : RECOMMANDATIONS DE CODI III

ANNEXE V : RECOMMANDATIONS DE CODI IV

ANNEXE VI : DÉFINITION DES ÉTAPES

I. Présentation et méthode

1. Le présent rapport fait le point de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) en Afrique, sur la base de la méthode d'évaluation qui a été convenue par le Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale. Le Groupe, créé pour coordonner les questions relatives à l'application du SCN 1993, a recommandé que l'on évalue l'application du SCN 1993 sur la base de deux critères : le franchissement d'un certain nombre de jalons ou étapes, avec une évaluation pays par pays, et la conformité au SCN 1993.

2. A chaque étape (1^{er} critère) correspond un ensemble de comptes et de tableaux. Toutefois, il n'est pas précisé si ces séries de comptes sont basées sur les définitions du SCN de 1968 ou sur les concepts et méthodes du SCN 1993. Le Groupe de travail intersecrétariat a déterminé deux principaux domaines sur la base desquels on évaluera dans quelle mesure les pays appliquent le SCN 1993 : la conformité au SCN 1993 et la couverture des comptes et tableaux.

3. A l'occasion des sessions de formation organisées par la CEA et des visites de pays qui ont eu lieu en 2005/2006, la CEA a pu recueillir des données sur l'application du SCN 1993 pour plus de vingt pays. Elle a également recueilli des renseignements sur l'application des concepts auprès de diverses organisations régionales et sous-régionales et de divers projets statistiques. En tout, 45 pays ont été évalués ou ont présenté un rapport (voir annexe I).

4. La série de comptes établie par les pays permet déjà de se faire une idée de la disponibilité, de la qualité des sources de données et de la capacité des institutions. On a en outre comparé les évaluations effectuées à l'occasion d'ateliers aux conclusions de rapports établis par des organisations régionales et sous-régionales et aux indicateurs concernant l'application du Cadre d'évaluation de qualité des données, du Système général de diffusion des données (SGDD) et de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD), afin de déterminer la capacité des pays de participer au Programme de comparaison internationale (PCI). On se propose donc aussi dans le présent rapport de mettre en évidence les principales questions que soulève l'application du SCN 1993 et de faire le point des mesures à prendre.

II. Application des concepts du SCN 1993

5. L'évaluation par pays permet de déterminer dans quelle mesure les comptes sont établis sur la base des concepts du SCN 1993 et quels agrégats et quelles activités économiques sont toujours mesurés sur la base des définitions du SCN de 1968. Comme il apparaît dans le tableau 1 ci-dessous, l'évaluation a permis de constater qu'*un nombre croissant de pays appliquent les concepts du SCN 1993 et que leur proportion augmente également puisque celle-ci est passée de 33 à 55 pour cent.*

Tableau 1 : Évaluation de l'application des concepts du SCN 1993

Année d'évaluation	Nombre de réponses	Nombre de pays établissant leurs comptes nationaux en grande partie sur la base du SCN 1993	Pourcentage
2006	45	25	55%
2004	28	9	33%
2001	21	6	24%

S'agissant de l'application des concepts, des difficultés demeurent dans les trois principaux domaines suivants : la mesure de la production des ménages et de la production du secteur informel ; le coût des services d'intermédiation financière mesurés indirectement; et la mesure de la dépréciation du stock de capital, dont on a besoin pour calculer les agrégats nets et notamment le Produit intérieur net.

III. Couverture des comptes

6. Les évaluations ont également confirmé que le nombre de pays qui publient chaque année la séquence minimale de comptes n'a guère augmenté. Dans leur grande majorité, les pays ne publient que le PIB mesuré par la dépense et par branche d'activité, à prix courants et à prix constants. On constate cependant quelques progrès pour ce qui est de l'établissement de tableaux entrées-sorties, lesquels ne font pas partie des comptes minimaux mais sont néanmoins un outil essentiel si l'on veut déterminer le Produit intérieur brut (PIB) d'une manière à peu près exacte. Par ailleurs, la publication annuelle des comptes des secteurs institutionnels continue de présenter de grosses difficultés.

7. Onze pays appliquent le SCN 1993, à savoir qu'ils appliquent les concepts du SCN 1993 et qu'ils publient chaque année la série minimale de comptes; cela représente une proportion de 24%. Parmi ceux-ci figurent le Botswana, le Cameroun, le Mozambique, le Niger et le Nigéria. Quatre pays souscrivent à la NSDD: l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

Tableau 2. Évaluation par pays de la couverture : du SCN 1993

Année d'évaluation	Nombre de réponses	Nombre de pays appliquant le SCN 1993	Pourcentage
2006	45	11	24%
2004	28	7	25%
2001	21	6	24%

IV. Sources de données

8. La qualité et la fréquence de publication des comptes nationaux dépendent beaucoup des sources de données, c'est-à-dire de la disponibilité des données, du champ couvert et de la fréquence des collectes. Les données pèchent le plus souvent dans trois domaines : la tenue des registres du commerce, les recensements, ou les enquêtes sur les ménages et les enquêtes sur le secteur informel. Les données sont collectées de façon sporadique, en fonction du personnel et des moyens financiers disponibles. Lorsque les fonds manquent, les enquêtes s'espacent, parfois jusqu'à atteindre des intervalles de cinq ans ou plus.

9. Les renseignements administratifs sont une source de données qui n'est pas suffisamment exploitée. Certaines données administratives sont essentielles pour l'établissement des comptes nationaux, notamment les données sur la TVA, les états financiers des entreprises et les statistiques bancaires et monétaires. Toutefois, pour pouvoir accéder à ces données, il faut que des accords officiels aient été conclus entre des services centraux de statistique, la banque centrale et le fisc, sauf dans quelques rares pays.

10. Il ne suffit pas non plus de disposer de données en quantité suffisante et de données de qualité, encore faut-il avoir du personnel très qualifié pour les traiter. La phase du traitement des données pose aussi des problèmes pour l'établissement des comptes nationaux, surtout si les services des comptes nationaux sont en sous-effectifs.

V. Problèmes institutionnels

11. Dans 39 pays africains sur 45 (soit 87%), les comptes nationaux sont établis par les services nationaux de statistique, en collaboration avec la banque centrale - dans le cas de deux pays (Afrique du Sud et Namibie) - et avec le ministère chargé de la planification économique - dans le cas de quatre pays (Congo, Égypte, Éthiopie et Gambie). Toutefois, pour ce qui est de la collaboration sur les questions de fonds, des ressources humaines et des sources de données, c'est la banque centrale qui travaille le plus étroitement avec les services centraux de statistique. Comme ces institutions nationales sont encouragées à collaborer entre elles, on ne s'étendra pas dans le présent rapport sur la question de savoir quelles institutions la loi devrait désigner pour l'établissement des comptes nationaux. Il est à noter que les services nationaux de statistique répondent en général aux critères définis dans les principes fondamentaux énoncés par l'ONU concernant les statistiques officielles.

12. Il ressort des évaluations que les institutions nationales ont une charge de travail trop importante et doivent s'occuper tout à la fois des recensements, des enquêtes, de la monnaie, de la balance des paiements et des comptes nationaux. Dans six pays sur 45 (soit 13%), les comptes nationaux sont établis par un département ou un programme qui compte un effectif de plus de 25 personnes. Parmi ces pays qui disposent d'un personnel suffisant, on en trouve quelques-uns qui appliquent le SCN 1993 - dont l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Dans la plupart des cas (86%), les comptes nationaux relèvent d'une seule section administrative (section ou unité) comprenant quatre statisticiens et cinq employés (personnel d'appui). Le manque d'effectifs et le fréquent renouvellement du personnel sont cités comme étant parmi les principaux obstacles à la publication annuelle de la séquence minimale de comptes.

13. Les services nationaux sont chargés d'établir des comptes nationaux harmonisés, dans des délais déterminés. Ils doivent notamment établir successivement des comptes préliminaires, provisoires et définitifs. Ils sont en outre censés établir non seulement les comptes nationaux minimaux et les comptes des secteurs institutionnels, mais aussi des comptes nationaux trimestriels, le PIB en parité de pouvoir d'achat, et des comptes satellites sur l'enseignement, l'environnement et le tourisme, ainsi que des comptes satellites mettant en évidence la situation des femmes. Ces demandes découlent essentiellement des politiques d'intégration régionale et des politiques de développement nationales et internationales.

VI. Le rôle de la CEA : recommandations

14. Il ressort des évaluations que les pays africains ont besoin d'une assistance technique sous plusieurs formes et dans plusieurs domaines en ce qui concerne le SCN 1993:

- a) Des conseils sur la gestion et l'organisation des statistiques, notamment pour mettre au point une stratégie nationale de développement des statistiques;
- b) Des sessions de formation intensive et des ateliers sur les comptes nationaux, à intervalle régulier;
- c) Des études pilotes sur le développement de sources de données de base, en particulier pour recueillir des données sur les ménages, le secteur informel et les institutions sans but lucratif ;
- d) Le traitement des données de base en vue de l'établissement des comptes nationaux et la mise en point de tableaux de passage;
- e) L'application de la version révisée du SCN 1993;
- f) Le calcul de la formation brute de capital fixe et de la dépréciation du capital.

VII. Questions à examiner

15. Les participants à la réunion souhaiteront peut-être réfléchir sur les questions suivantes:

- a) Effectifs dont devraient disposer les programmes d'établissement des comptes nationaux dans les services nationaux de statistique, compte tenu des contraintes au niveau national en ce qui concerne les ressources humaines ; on a estimé par exemple, lors des précédentes réunions, qu'il était très souhaitable de pouvoir compter sur 15 à 25 statisticiens, un chiffre variable selon les pays;
- b) Quelle politique mettre en place pour retenir le personnel qualifié et réduire les mouvements de personnel;
- c) Formation sur le tas à l'intention des statisticiens, en particulier dans le domaine du traitement des données;
- d) Degré et forme de collaboration à instaurer entre les services de statistique, la banque centrale et le ministère de l'économie, des finances et de la planification, en particulier pour mettre au point des mémorandums d'accord sur la mise en commun et le traitement des données, dont les données sur la TVA et les données figurant dans les états financiers et sur les registres du commerce.

Annexe I : Situation par pays

E/ECA/CODI/5/7

	Pays	Arrangements institutionnels: Service national de statistique, Banque centrale, Ministère des finances		Application des concepts		Ensemble de comptes compilés chaque année				Sources de données : enquêtes, recensements, renseignements administratifs
		Structure ou programme	Effectifs (nombre de statisticiens)	Méthode largement inspirée de :	Stock de capital/dépréciation	Etape	Comptes nationaux trimestriels	Souscription au SGDD ou à la NSDD	Année de base la plus récente	Enquêtes sur le secteur informel
1	Afrique du Sud	Division	25	SCN 1993		4	X	NSDD	2000	
2	Angola	Département	-	SCN 1968		2		SGDD	1992	
3	Bénin	Section	7	SCN 1968	X	2	X	SGDD	1985	X
4	Botswana	Section	4	SCN 1993	X	4	X	SGDD	1994	X
5	Burkina Faso	Unité	8	SCN 1968	X	2		SGDD	1985	X
6	Cameroun	Département	19	SCN 1993	X	3		SGDD	1989/90	x
7	Cap-Vert	Unité	6	SCN 1968		1		SGDD	1980	
8	Comores	Section	1	SCN 1968		1				
9	Congo	Section*	-	SCN 1968		1		SGDD	1990	
10	Côte d'Ivoire	Département	15	SCN 1993	X	3		SGDD	1996	X
11	Égypte	Unité	20	SCN 1993	X	4	X	NSDD	2001/02	X
12	Éthiopie	Département*	5	SCN 1993	X	1		SGDD	1996	X
13	Gabon	Unité	16	SCN 1968		1		SGDD	1989	
14	Gambie	Section*	7	SCN 1968	X	2	X	SGDD	1976/77	X
15	Ghana	Section	6	SCN 1968	X	2	X	SGDD	1993	X
16	Guinée	Division	7	SCN 1968		2		SGDD	1986	
17	Guinée- Bissau	Département	7	SCN 1968	X	2	X	SGDD	1986	X
18	Kenya	Section	3	SCN 1993	X	2		SGDD	2001	
19	Lesotho	Section	-	SCN 1993	X	2		SGDD	1995	
20	Libéria	Unité	5	SCN 1968		1		SGDD	1981	X
21	Madagascar	Section	6	SCN 1968		2		SGDD	1995	X
22	Malawi	Département	-	SCN 1968		2		SGDD	1994	
23	Mali	Division	8	SCN 1968		2		SGDD	1987	X
24	Maroc	Direction	36	SCN 1968		4	X	NSDD	1980	X
25	Maurice	Unité	12	SCN 1993	X	2	X	SGDD	-	X
26	Mauritanie	Département	5	SCN 1968		1		SGDD	1985	
27	Mozambique	Section	7	SCN 1993	X	3		SGDD	1996	

28	Namibie	Section	-	SCN 1993	X	2		SGDD	1995	
29	Niger	Unité	11	SCN 1993	X	3		SGDD	1987	X
30	Nigéria	Département	22	SCN 1993	X	4	X	SGDD	1990	X
31	Ouganda	Section	6	SCN 1968		1		SGDD	1997/98	
32	République démocratique du Congo	Unité	-	SCN 1968		2		SGDD	1987	
33	République centrafricaine	Unité	-	SCN 1993		2		SGDD	1985	
34	Rwanda	Division	4	SCN 1968		1		SGDD	1995	
35	Sao Tomé-et- Principe	Département	-	SCN 1993		1		SGDD	1996	
36	Sénégal	Bureau	11	SCN 1993	X	2		SGDD	1987	
37	Seychelles	Unité	1	SCN 1968		1		SGDD	1986	
38	Sierra Leone	Section	3	SCN 1993		3		SGDD	2001	X
39	Soudan	Direction	5	SCN 1968		1		SGDD	1981/82	
40	Tanzanie	Département	5	SCN 1993		1		SGDD	1992	X
41	Tchad	Division	-	SCN 1993	X	2	X	SGDD	1995	X
42	Togo	Division	9	SCN 1993		2		SGDD	2000	X
43	Tunisie	Département	16	SCN 1993		3	X	NSDD	-	
44	Zambie	Section	3	SCN 1968		1		SGDD	1994	
45	Zimbabwe	Section	4	SCN 1968	X	2		SGDD	1990	X

ANNEXE II : RECOMMANDATIONS DE CODI I

Application du SCN de 1993 en Afrique (CODI I)

Le Sous-Comité a examiné ce point de l'ordre du jour ainsi que les documents suivants:

- a) Application du Système de comptabilité nationale de 1993 en Afrique
 - Rapport intérimaire concernant l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 en Afrique
 - Programme de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) pour la comptabilité nationale
- b) Rapport de l'enquête sur l'utilisation de micro-ordinateurs et de logiciels spécialisés pour la compilation des comptes nationaux en Afrique.

Mesures prises par le Sous-Comité

Le Sous-Comité:

- a) A noté que les progrès de l'application du SCN de 1993 dans les pays africains n'étaient pas satisfaisants;
- b) A également pris note du programme d'AFRISTAT pour la comptabilité nationale;
- c) A estimé que la comptabilité nationale était un instrument essentiel pour l'élaboration des politiques, la planification, le suivi et l'évaluation des résultats économiques des pays, ainsi que la promotion de l'intégration régionale et sous-régionale;
- d) A exhorté les gouvernements africains à accorder durablement l'attention voulue à la mise en application du SCN de 1993, par le biais de mesures appropriées intégrées à des stratégies à moyen et long terme;
- e) A également exhorté la CEA à continuer de fournir une assistance technique aux pays de la région pour ce qui est de la rédaction de descriptifs de projets et de la compilation des comptes nationaux, dans le cadre du SCN de 1993;
- f) A demandé à la CEA d'attirer l'attention de la Conférence des ministres sur l'importance que revêt l'application du SCN de 1993;
- g) A demandé aux organismes de coopération bilatéraux et multilatéraux de mettre en œuvre un programme quinquennal multiforme et coordonné d'assistance régionale pour l'application du SCN de 1993, l'accent étant mis sur la compilation des comptes des secteurs institutionnels;
- h) A encouragé AFRISTAT à continuer d'apporter une assistance technique à ses États membres pour la compilation des comptes nationaux dans le cadre du SCN de 1993, et l'amélioration de la qualité des données statistiques de base.

ANNEXE III : RECOMMANDATIONS DE CODI II

Sur la base d'une évaluation antérieure de l'application du SCN de 1993, soumise à CODI III et entérinée par le Sous-Comité de la statistique, le rapport a fait ressortir les points suivants :

- 1) Les méthodes utilisées pour évaluer l'application du SCN de 1993 en Afrique et les résultats de l'enquête entreprise à cet effet;
- 2) Le faible taux de réponse, dû à la réticence des services nationaux de statistique à répondre à ce type d'enquête;
- 3) Le faible degré de transfert des connaissances techniques des experts invités aux experts nationaux et l'aspect éphémère des actions;
- 4) Un manque chronique de ressources humaines et financières qui empêche l'application effective du SCN de 1993;
- 5) La réticence des autorités à utiliser pleinement les données produites dans le cadre du SCN de 1993 du fait de changements dans les concepts et d'informations supplémentaires entraînant une hausse marquée des valeurs des agrégats.

Les participants ont en outre constaté avec préoccupation que la CEA apportait une aide inadaptée aux pays africains pour l'application du SCN de 1993. CODI et son Sous-Comité de la statistique ont souligné que l'application du SCN de 1993 exigeait de recueillir tant d'informations qu'il serait impossible de publier les données dans le délai proposé de 15 mois, d'autant que les données de base étaient très difficiles à obtenir.

Enfin, ils ont recommandé de mettre en place un mécanisme national et régional de suivi de l'application du SCN de 1993.

ANNEXE IV : RECOMMANDATIONS DE CODI III

Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 en Afrique (CODI III)

Documents reçus:

- État de l'application du SCN de 1993

Questions abordées:

- Il a été noté que les problèmes de ressources humaines du secrétariat de la CEA empêchaient la Commission d'entreprendre une évaluation approfondie de l'application du SCN de 1993;
- On a mis en relief les activités d'AFRISTAT et de la CEDEAO dans les domaines tels que la comptabilité nationale, l'harmonisation des méthodologies, la qualité des données, la fréquence de publication, la comparabilité et la conformité aux normes internationales de diffusion des données.

Actions recommandées:

- Les pays doivent adopter une stratégie d'application nationale;
- Les gouvernements africains doivent fournir les ressources humaines et financières appropriées aux bureaux nationaux de statistique;
- On doit encourager les programmes de formation spécialisée.

ANNEXE V : RECOMMANDATIONS DE CODI IV

1. Le Sous-Comité a pris note du fait que le transfert de connaissances techniques des experts invités vers les experts nationaux était faible que les mesures prises à cet effet n'étaient pas viables; il a également noté qu'il y avait une pénurie persistante des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du SCN 1993.
2. Le Sous-Comité s'est dit préoccupé par le fait que seul un faible nombre d'États membres avaient accompli des progrès suffisants dans la mise en œuvre du SCN 1993.
3. Le Sous-Comité s'est dit préoccupé par le fait que la CEA n'apportait pas une assistance suffisante aux pays africains dans la mise en œuvre du SCN 1993.
4. Le Sous-Comité a recommandé à la CEA de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du SCN 1993, en privilégiant les activités de renforcement des capacités, notamment les ateliers, la formation, la fourniture de matériel et les missions consultatives, et en maintenant une collaboration fructueuse avec d'autres institutions régionales.

ANNEXE VI

DÉFINITION DES ÉTAPES

Étape 0: Élaboration de données de base sur la production, les prix, etc.

Étape 1: Compilation des éléments du Produit intérieur brut (PIB):

- PIB mesurés en dépenses finales, à prix courants ou à prix constants;
- PIB par branche d'activité à prix courants et à prix constants;

Étape 2 – Calcul du Revenu national brut et d'autres indicateurs primaires:

- Ensemble de l'économie, agrégats principaux;
- Comptes extérieurs des revenus primaires et des transferts courants;
- Comptes de capital et comptes financiers pour le reste du monde.

Étape 3- Compilation des comptes des secteurs institutionnels (première phase):

- Comptes de production pour tous les secteurs institutionnels;
- Formation de revenu, affectation du revenu primaire, répartition secondaire du revenu, utilisation du revenu, et comptes de capital et comptes financiers des administrations publiques.

Étape 4- Compilation des comptes des secteurs institutionnels (phase intermédiaire):

- Formation de revenu, répartition secondaire du revenu, utilisation du revenu, et comptes de capital et comptes financiers des administrations publiques.

Étape 5- Compilation des comptes des secteurs institutionnels (phase finale):

- Comptes financiers de tous les secteurs institutionnels autres que les administrations publiques.

Étape 6- Autres comptes de flux et bilans:

- Autres changements dans les comptes d'actifs des secteurs institutionnels;
- Bilans.